



# Règlement de la BattleDev

(Saison 15, le 26 Mars 2020)

## Article 1 : Organisation du Concours

La société HelloWork (ci-après dénommé l'Organisateur) SASU immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 428 843 130 et dont le siège social se trouve 2 rue de la Mabilais - 35000 RENNES organise le 26 Mars 2020 de 20h à 22h, par le biais du BDM site édité par HelloWork un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé la BattleDev (ci-après nommé le concours) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## Article 2 : Objet du concours

La BattleDev est un concours de programmation en ligne à destination notamment à des développeurs ou des étudiants en informatique. Le principe du concours est pour les participants de résoudre le plus rapidement possible et dans un temps limité les 6 exercices proposés avec l'un des 9 langages proposés. (PHP, Java, Python 3, C#, C, Node.js, C++, Ruby et Scala).

## Article 3 : Date et durée

La BattleDev se déroule en ligne le Jeudi 26 Mars 2020 de 20h à 22h.

Les participants disposent d'un temps global de 2h pour réaliser le concours, un compte à rebours est affiché tout en haut de la plateforme. Le concours démarre et se termine en même temps pour tout le monde à la date et l'heure indiquée ci-dessus.

Les participants sont libres de gérer comme ils le souhaitent le temps passé sur chaque problème dans le délai global imparti.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

## **Article 4 : Conditions d'inscription et de participation**

### **Inscription**

Pour s'inscrire à la Battle dev, il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription sur le site internet : <https://battledev.blogdumoderateur.com/>

Les participants doivent avoir renseigné et validé les informations obligatoires sur le formulaire d'inscription,

Une fois le formulaire complété et enregistré, les participants recevront un email de confirmation de leur inscription à l'adresse email renseignée indiquée sur le formulaire.

Les informations renseignées lors de l'inscription dans le formulaire d'inscription qui se révéleraient inexactes ou erronées entraîneront la nullité de la participation.

La BattleDev est un concours gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans la communauté économique européenne.

Il est précisé que le personnel de la société HelloWork, d'Isograd et leurs familles, leurs sous-traitants, leurs partenaires ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du concours, ont la possibilité de participer à la BattleDev mais ne peuvent en aucun cas remporter un des lots à gagner.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La participation est limitée à 1 fois par joueur.

La participation à la BattleDev implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### **Validité de la participation**

Les participants doivent avoir renseigné et validé intégralement le formulaire d'inscription.

Les informations d'identité, d'adresse ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexactes ou erronées entraînent la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement.

## **Article 5 : Accès au concours**

La plateforme de participation au concours dispose d'un environnement de développement en ligne qui permet aux participants de résoudre les problèmes de programmation de la BattleDev et de soumettre leur programme directement sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à des programmes extérieurs.

Toutefois, les participants peuvent décider d'utiliser leur propre environnement de développement pour programmer leurs réponses mais dans ce cas, ils devront soumettre ces dernières dans l'environnement de développement en ligne afin qu'elles soient prises en compte.

Pour accéder à la plateforme, les participants devront se connecter avec leurs identifiants depuis le site internet.

Le concours et son règlement sont accessibles à l'adresse URL suivante :

<http://battledev.blogdumoderateur.com/>

Le présent règlement peut également être communiqué, à titre gratuit, sur simple demande formulée auprès de l'organisateur, à l'adresse mentionnée à l'article 1.

## Article 6 : Désignation des gagnants

La désignation des gagnants et le classement est géré automatiquement et de manière objective par la plateforme appartenant à la société Isograd. On distingue un classement individuel et un classement de la meilleure entreprise.

**Le classement individuel (le rang) est calculé de la manière suivante :**

- Le niveau maximum atteint par le participant  
Puis à égalité de niveau atteint
- Le temps global de soumission de la dernière bonne réponse

*Par exemple :*

*Joueur A Rang 1 5 niveaux atteints. Heure de dernière bonne réponse 21h22*

*Joueur B Rang 2 5 niveaux atteints. Heure de dernière bonne réponse 21h33*

*Joueur C Rang 3 4 niveaux atteints. Heure de dernière bonne réponse 21h02*

**Le classement inter-entreprises est calculé de la manière suivante :**

La meilleure entreprise est l'entreprise qui cumule le maximum de points. Les points sont attribués selon le niveau maximum atteint et validé par chaque participant d'une même entreprise. La somme des scores de chaque participant détermine le score de l'entreprise.

Niveaux	Points
1	50
2	100
3	200
4	300
5	500
6	1000

*Par exemple :*

*Si dans une entreprise 3 participants ont réussi le niveau 4 et 5 autres le niveau 3 le score est le suivant :  
 $3 \times 300 + 5 \times 200 = 1900$  points.*

Le classement individuel ainsi que le classement inter-entreprises sera diffusé sur le site internet <http://battledev.blogdumoderateur.com/> dans les 48 heures suivant la fin du concours.

Seul le premier (1<sup>er</sup>) développeur au classement individuel remportera une dotation (cf. Article 7 : Dotations).

Le/La gagnant(e) sera informé(e) par email à l'adresse communiquée dans le formulaire d'inscription. Pour recevoir son prix le/la gagnant(e) devra justifier de l'identité indiquée lors de son inscription.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur et entraînera la désignation d'un autre participant par le jury.

## **Article 7 : Dotations**

### **Classement individuel :**

Prix : Un PC portable Asus Zenbook Pro Duo d'une valeur de 3299,99€ comprenant :

- Carte graphique : NVIDIA GeForce RTX 2060 GDDR6 6Go
- Système d'exploitation : Windows 10 Home
- Processeur : Intel® Core™ i7-9750H 2.6 GHz (12M cache, jusqu'à 4.5Hz)
- iGPU : Intel UHD Graphics 630
- Mémoire vive : 16 Go
- Stockage : 512 Go (SSD PCIe® 3.0x2 NVMe)
- Écran tactile de 15,6"
- Résolution : OLED UHD 3840x2160
- Avec ScreenPad Plus
- Pèse 2,50 kg
- Stylet inclus
- Garantie ASUS : 2 ans

### **Classement inter-entreprises**

Pour l'entreprise gagnante : un article sur le site du BDM.

## **Article 8 : Remise ou retrait du Lot**

Le/La gagnant(e) sera invité(e) par email à fournir ces renseignements pour permettre à l'organisateur d'expédier le lot.

A l'issue d'un délai de 7 jours, sans réponse à l'email invitant le/la gagnant(e) à communiquer son adresse, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant tiré au sort ou désigné par le jury.

Si l'adresse électronique utilisée pour informer le/la gagnant(e) est incorrecte ou ne correspond pas à celle du / de la gagnant(e), ou pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement l'email d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du / de la gagnant(e), ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

HelloWork se réserve toutefois la possibilité de remplacer le prix offert par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment, mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas de force majeure,

en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou de tout autre évènement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des prix prévus dans les délais raisonnables.

## **Article 9 : Opérations promotionnelles**

Du fait de l'acceptation de son lot, le/la gagnant(e) autorise l'organisateur à utiliser son nom, marque, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

## **Article 10 : Données personnelles**

Le concours est un faire-valoir pour les participants, en conséquence il est demandé aux participants lors de leur inscription leur accord sur leur mise en relation éventuelle avec les sociétés susceptibles de leur proposer un emploi ou les aider dans le développement de leur future carrière. Dans le cas où les participants acceptent, les données collectées dans le formulaire sont utilisées conformément à la politique de confidentialité HelloWork.

Conformément au Règlement Européen de Protection des Données Personnelles (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et d'un droit à la portabilité relativement à l'ensemble des données les concernant.

Ces droits s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données par courrier postal ou par email accompagné d'une copie de titre d'identité aux adresses suivantes :

- par mail : [dpo@regionsjob.com](mailto:dpo@regionsjob.com)
- par courrier : Délégué à Protection des Données - 2 rue de la Mabilais - 35000 Rennes

## **Article 11 : Responsabilité**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du concours est une obligation de moyen envers le participant dans la maintenance du site et s'engage donc à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour le déroulement de la BattleDev dans les meilleures conditions.

L'organisateur se doit de également de remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

## **Article 12 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée frauduleuse.

### **Article 13 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte 8 (huit) jours après la clôture du concours.